

Nouvelles du C.A.

Volume 12, n° 3 (N° 379, 19 janvier 2015)

Projet d'efficacité énergétique pour les bâtiments

a) Mandat

Dans le cadre de l'appel d'offres concernant un projet autofinancé en efficacité énergétique, la firme Ecosystem avait été retenue. Dans le but de valider les mesures d'économie proposées et les données financières de la proposition, Ecosystem avait à réaliser une étude détaillée.

Après l'analyse de l'étude détaillée, il a été constaté que les résultats obtenus respectent ceux de la proposition et confirment l'intérêt pour le Collège de réaliser le projet d'efficacité énergétique.

Le projet en bref

- Des installations de chauffage et de climatisation modernisées, dotées de systèmes de contrôle centralisés garantissant un confort accru dans tous les bâtiments
- Une diminution de la consommation d'énergie de 34 % et une réduction de la consommation d'eau potable de 19 %
- Une réduction de la facture d'énergie de 25 % à partir de l'année d'implantation
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 395 tonnes de Co₂, ce qui équivaut à retirer de la circulation 110 voitures

Durant cette séance du conseil d'administration, il a été proposé de :

- Mandater la firme Ecosystem pour la réalisation d'un projet d'efficacité énergétique auto finançable sur une période maximale de 12,1 ans, pour un montant ne dépassant pas 4 640 500 \$ toutes taxes incluses;
- d'autoriser la Direction générale du cégep du Vieux Montréal, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour un emprunt de 3 000 000 \$, à émettre les bons de commande conséquents à ce projet.

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la proposition.

b) Autorisation pour un emprunt à long terme autofinancé

Le coût total du projet d'efficacité énergétique pour les bâtiments est de 4 640 355 \$. Le financement provient des subventions totalisant 892 310 \$ et de l'utilisation de l'allocation du maintien d'actif pour un montant de 635 000 \$. Le solde de 3 millions de dollars doit provenir d'un emprunt, lequel sera autofinancé par les économies d'énergie, évaluées par Ecosystem, que le Collège réalisera au cours des prochaines années.

La procédure de la Loi sur l'administration financière destinée aux cégeps prévoit que la demande soit approuvée par le conseil d'administration.

Par la suite, le Cégep doit déposer l'ensemble du dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) et au ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ), lesquels devront approuver la demande d'emprunt à long terme autofinancé.

Le conseil d'administration a autorisé la demande au MESRS et au MFEQ d'un emprunt autofinancé au montant maximum de 3 000 000 \$.

Gestion du personnel d'encadrement : dotation du poste de directrice ou directeur des ressources humaines

Faisant suite à la lettre de Mme Monique D'Amours annonçant sa décision de démissionner de ses fonctions de directrice des ressources humaines en date du 26 janvier 2015, le Collège doit combler le poste.

Durant cette séance du conseil d'administration, il a été proposé de mandater Mme Murielle Lanciault, directrice générale du CVM, pour procéder à la dotation du poste et de constituer un comité de sélection à cet effet composé de Mme Murielle Lanciault, directrice générale, de Mme Sophie Montreuil, présidente du conseil d'administration, de Mme Nathalie Giguère, directrice des études, de M. Sylvain Chamberland, représentant du conseil d'administration et de Mylène Boisclair, représentante du comité local de l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ).

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité cette proposition.

Prochaine réunion

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 25 février 2015.

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*